

Le collectif des contribuables veut se faire entendre

Publié le 25/11/2015 à 03:51



Devant plus de 200 personnes, le collectif a fait le bilan des actions menées et a rapporté sa rencontre avec le secrétaire général de la sous-préfecture./ Photo DDM

La troisième réunion publique organisée par le collectif des contribuables des Terres d'Aurignac a rassemblé une assistance nombreuse à Cassagnabère. Parmi elle, Jean-Luc Rivière, conseiller régional, était venu apporter son soutien aux contribuables des Terres d'Aurignac.

Le collectif a fait le bilan des actions menées depuis la dernière réunion et notamment sa rencontre avec le secrétaire général de la sous-préfecture qui a précisé aux membres du collectif que «la DETR de 150 000 € pour la maison médicale ne sera pas attribuée et que le préfet a demandé à la chambre régionale des comptes d'effectuer un contrôle de gestion de la communauté de communes des Terres d'Aurignac (CCTA)».

Echec de la médiation

Au sujet des négociations menées au conseil communautaire afin de mettre en place une nouvelle gouvernance, Michel Cabé a précisé que le processus de médiation entre les conseillers communautaires sous l'autorité d'Henri de Lassus n'a pu aboutir, a annoncé l'échec du consensus de gouvernance et donc le maintien, pour l'instant, du président Jean-Luc Guilhot. Devant les réactions négatives du public à cette annonce, un conseiller municipal a pris la défense des élus, exprimé leur désarroi et proposé que le collectif apporte un soutien aux frondeurs. «Concernant les derniers éléments relatifs à la situation financière de l'intercommunalité, l'audit de l'agence technique départementale, présenté au bureau de la CCTA conclurait à une situation financière très préoccupante et préconiserait une nouvelle augmentation des taxes ménage en 2016 (+17 %) et en 2017 (+11 %) à rajouter à la hausse de 45 % que la CRC

préconisait de maintenir pendant 3 ans», a annoncé le collectif. Il a ensuite présenté aux participants le dispositif mis en place pour manifester leur désapprobation à l'augmentation importante de la fiscalité, avec la remise d'un mode opératoire et des lettres types. Un débat a permis de répondre aux questions et interrogations et de proposer les futures actions du collectif. Ce débat très animé a incité les citoyens à plus de participation à la vie publique (conseils municipaux et communautaires). Il s'agit bien pour le collectif de se faire entendre et des actions concrètes ont été proposées.

Y.C.S.

CASSAGNABÈRE-TOURNAS VIE LOCALE

AILLEURS SUR LE WEB



Loi Pinel : Arnaque ou pas ? (Impot et solutions)

- 3 façons de réaliser une cuisine ouverte avec îlot (Leroy Merlin)
- L'imam salafiste de Brest se félicite de la perquisition menée dans sa mosquée (Francetv info)
- People : ces photos gênantes qu'ils auraient préféré éviter (Femme Actuelle)
- Les symptômes méconnus de l'allergie aux acariens (Je suis Allergique)

A LIRE AUSSI



Une Haut-Garonnaise de 36 ans tuée à la terrasse d'un bar

- Une dealeuse de 17 ans débusquée au lycée Jaurès
- Submergé par l'émotion, un journaliste de la BBC craque en plein direct
- Le patron de la Casa Nostra aurait vendu les images de l'attaque 50 000 euros
- Aude : six jeunes terrorisent les passagers d'un TER aux cris de «Allahou...

Recommandé par

Donner votre avis !

CHARTRE DE MODÉRATION

VOTRE COMMENTAIRE :

Votre commentaire est soumis à notre charte de modération. En cas de non-respect (propos racistes ou insultants...) il ne sera pas publié. Cliquez ici pour écrire et merci pour votre contribution.

Suivre ce fil de discussion

Envoyer ce commentaire